

**MAZARS**

## **Electriciens sans Frontières**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

## **MAZARS**

61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX  
TÉL. : +33 (0)1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0)1 49 97 60 01

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES À DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIÈGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

# **Electriciens sans Frontières**

Siège social : 11 rue de l'Amiral Hamelin 75016 PARIS  
Association Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901 reconnue d'utilité publique  
N° SIREN : 394 528 897

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux membres l'Association Electriciens Sans Frontières,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Electriciens Sans Frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur

les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

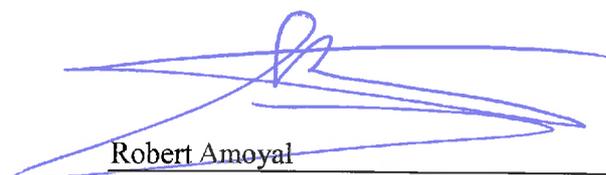
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 31 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

**M A Z A R S**

---



---

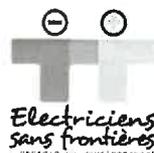
Robert Amoyal



# COMPTES ANNUELS

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

11 rue de l'Amiral Hamelin – 75016 Paris  
**Tél. : 33 1 84 21 10 40**  
Email : [contact@electriciens-sans-frontieres.org](mailto:contact@electriciens-sans-frontieres.org)  
[www.electriciens-sans-frontieres.org](http://www.electriciens-sans-frontieres.org)  
Association Loi 1901 – SIREN n° 394 528 897 – Code APE 9499 Z



<b>SOMMAIRE</b>	
BILAN ACTIF .....	3
BILAN PASSIF .....	4
COMPTE DE RESULTAT .....	5
NOTE 1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES .....	6
1. Evènements significatifs de l'exercice .....	6
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation .....	8
3. Changement d'estimation .....	8
4. Changement de méthode .....	9
5. Comparabilité des exercices .....	9
6. Immobilisations incorporelles .....	9
7. Immobilisations corporelles .....	9
8. Immobilisations financières .....	9
9. Créances et comptes rattachés .....	9
10. Valeurs mobilières de placement .....	9
11. Stocks .....	10
12. Disponibilités .....	10
13. Transactions en devises .....	10
14. Provisions pour risques et charges .....	10
15. Honoraires du Commissaire aux comptes .....	10
16. Fonds dédiés .....	11
17. Impôts .....	11
18. Compte Emploi des Ressources .....	11
19. Effectifs et personnel mis à disposition .....	11
20. Contributions volontaires .....	12
21. Engagements hors Bilan .....	13
22. Rémunération des Dirigeants .....	14
a) Champ d'application .....	14
b) Rémunérations versées au titre de l'exercice .....	14
23. Evènements post-clôture .....	14
NOTE 2. DETAIL DE L'ACTIF .....	15
1. Actif immobilisé .....	15
a) Immobilisations brutes .....	15
b) Amortissements et dépréciations d'actif .....	16
c) Détail des immobilisations et amortissements .....	16
2. Détail des créances .....	17
3. Disponibilités .....	18
4. Etat des créances .....	18
5. Produits à recevoir par postes de Bilan .....	18
6. Charges constatées d'avance .....	19
NOTE 3. DETAIL DU PASSIF .....	20
1. Fonds dédiés .....	20
2. Provisions inscrites au Bilan .....	21
3. Etat des dettes .....	22
4. Charges à payer .....	22
NOTE 4. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT .....	23
1. Produits d'exploitation .....	23
a) Détail des autres produits .....	23
b) Détail des subventions .....	24
NOTE 5. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES .....	25
NOTE 6. EFFECTIF .....	25
NOTE 7. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES GLOBAL 2017 INTEGRANT TOUTES LES ACTIVITES D'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES .....	26

## BILAN ACTIF

ACTIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 18			Exercice clos le 31 déc. 17
		Brut	Amort. et Dépréciat <sup>e</sup>	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :				
	Logiciels	95 061	89 859	5 202	11 704
	Immobilisations incorporelles en cours	3 780		3 780	3 780
	Immobilisations corporelles :				
	Installations Techniques, Matériels & Outillages	1 954	472	1 482	1 677
	Autres immobilisations corporelles	72 685	66 494	6 191	8 186
	Immobilisations en cours				
	Immobilisations financières :				
	Titres immobilisés				
	Autres immobilisations financières	359		359	359
	<b>TOTAL I</b>	<b>173 839</b>	<b>156 825</b>	<b>17 013</b>	<b>25 706</b>
ACTIF CIRCULANT	Stocks	15 182		15 182	16 784
	Avances & acomptes versés	0		0	0
	Créances				
	Autres créances	1 490 290		1 490 290	417 191
	Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	2 794 975		2 794 975	3 834 312
	<b>TOTAL II</b>	<b>4 300 447</b>	<b>0</b>	<b>4 300 447</b>	<b>4 268 287</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 084		6 084	7 061
	Ecart de conversion actif	0		0	0
	<b>TOTAL III</b>	<b>6 084</b>	<b>0</b>	<b>6 084</b>	<b>7 061</b>
	<b>TOTAL ACTIF (I+II+III)</b>	<b>4 480 370</b>	<b>156 825</b>	<b>4 323 544</b>	<b>4 301 054</b>

## BILAN PASSIF

PASSIF (en euros)		Exercice clos le 31 dec. 18	Exercice clos le le 31 déc. 17
FONDS PROPRES	Fonds associatif sans droit de reprise	70 811	147 641
	Réserves	840 000	740 000
	Report à nouveau	6 601	39 981
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>31 127</b>	<b>(10 211)</b>
	<b>TOTAL I</b>	<b>948 539</b>	<b>917 411</b>
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques et charges	0	0
	<b>TOTAL II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
FONDS DEDIES	Fonds dédiés	3 198 426	3 131 906
	<b>TOTAL III</b>	<b>3 198 426</b>	<b>3 131 906</b>
DETTES	Emprunts & dettes auprès d'établissements financiers	0	0
	Emprunts & dettes financières divers		
	Dettes fournisseurs & comptes rattachés	100 688	168 136
	Autres dettes	68 282	83 066
	<b>TOTAL IV</b>	<b>168 970</b>	<b>251 202</b>
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	30	535
	Ecart de conversion passif	7 579	0
	<b>TOTAL V</b>	<b>7 609</b>	<b>535</b>
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>4 323 544</b>	<b>4 301 054</b>

## COMPTE DE RESULTAT

<b>COMPTE DE RESULTAT (en euros)</b>	Exercice clos le 31 déc. 18	Exercice clos le 31 déc. 17
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>		
Ventes marchandises, prestations de services	67 190	78 054
Subventions d'exploitation reçues	1 176 799	408 551
Autres produits	1 581 152	2 265 119
Reprises/provisions & transferts de charges	15 280	57 381
<b>TOTAL I</b>	<b>2 840 421</b>	<b>2 809 104</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>		
Achats de marchandises	10 124	12 241
Variation de stocks	(1 694)	3 545
Autres achats non stockés	1 301 801	1 009 693
Services extérieurs et autres services extérieurs	895 371	678 674
Impôts, taxes et versements assimilés	15 388	21 834
Salaires et traitements	339 852	287 115
Charges sociales	147 718	128 032
Subventions accordées aux projets	11 467	109 113
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 111	7 380
Autres charges	17 106	1 378
<b>Total II</b>	<b>2 747 244</b>	<b>2 259 006</b>
<b>Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>93 177</b>	<b>550 098</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
Produits financiers	5 880	7 141
Reprises/provisions dépréciations immobilisations financières		
<b>TOTAL III</b>	<b>5 880</b>	<b>7 141</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts & charges assimilées		4 503
Différences négatives de change		
<b>TOTAL IV</b>	<b>0</b>	<b>4 503</b>
<b>Résultat financier (III-IV)</b>	<b>5 880</b>	<b>2 638</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>99 057</b>	<b>552 737</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Produits exceptionnels		
Reprises/provisions dépréciations exceptionnels		
<b>TOTAL V</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Charges exceptionnelles		
Dotations aux provisions pour dépréciation exceptionnelles		
<b>TOTAL VI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Impôt sur les bénéfices (VII)	1 411	1 473
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>2 846 301</b>	<b>2 816 245</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII)</b>	<b>2 748 655</b>	<b>2 264 982</b>
<b>Solde intermédiaire</b>	<b>97 646</b>	<b>551 264</b>
(+)- Reports des ressources non utilisées des exercices antérieurs -789	1 780 648	1 398 863
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées - 689	1 847 168	1 960 337
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>31 127</b>	<b>(10 211)</b>



Annexe du Compte de résultat (en euros)		2018	2017
<b>PRODUITS :</b>			
870	Bénévolat	7 206 278	6 217 231
871	Prestations en nature	365 914	254 542
872	Dons en nature	697 507	613 020
<b>TOTAL</b>		<b>8 269 698</b>	<b>7 084 793</b>
<b>CHARGES :</b>			
861	Mise à disposition gratuite	697 507	613 020
862	Prestations en nature	365 914	254 542
864	Personnel bénévole	7 206 278	6 217 231
<b>TOTAL</b>		<b>8 269 698</b>	<b>7 084 793</b>

## NOTE 1. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dont le total est de 4.323 k€ et au compte de résultat de l'exercice dégagant un bénéfice de 31.127 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1. Evènements significatifs de l'exercice

#### a) Mars - Le projet SISAM lauréat d'un prix de solutions innovantes

À la demande du Ministère de la transition écologique et solidaire, l'ADEME a lancé un appel à projets visant à développer des solutions innovantes technologiquement et économiquement. Electriciens sans frontières a remporté un prix « Solutions innovantes pour l'accès à l'énergie hors réseaux » pour le projet SISAM (Solution d'Irrigation Solaire AMéliorée) le 15 mars 2018 en présence de Nicolas Hulot et d'Arnaud Leroy. Le projet, mis en œuvre au Burkina Faso, au Bénin et au Togo, vise à contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire en milieu rural, en favorisant l'émergence de moyens d'irrigation durables et accessibles aux petites exploitations maraîchères.

#### b) Avril - Intervenir en zones rouges

Au vu du contexte politique ou social de certains de nos pays d'intervention, il est parfois difficile pour nos bénévoles de se rendre sur place. Plusieurs types d'actions sont tout de même envisageables. Lorsque le contexte sécuritaire le permet, des bénévoles résidant près de la zone d'intervention peuvent aller sur place pour assurer le suivi du projet. Ainsi, deux bénévoles résidant au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire ont pu se rendre à Sabouciré, au Mali, pour assurer le suivi et la réception de travaux d'électrification d'un centre de santé et la mise en place d'un réseau d'eau et d'assainissement, avec un soutien à distance des bénévoles basés en France. Une autre option consiste à piloter le projet à distance avec le concours d'une entreprise locale qui mène les travaux. L'entreprise peut avoir été formée lors de projets précédents selon ses savoir-faire. Enfin, il existe également la possibilité de faire venir des bénéficiaires en France, ou bien dans une zone proche et non risquée, pour les former. En



2018, compte tenu du contexte politique en Syrie, nous avons assuré la formation d'électriciens syriens à l'énergie photovoltaïque en Turquie, zone sûre. Les électriciens formés ont pu rétablir l'électricité et la lumière dans plusieurs camps de population réfugiée ou déplacée.

**c) Juin - Mise en service du 1<sup>er</sup> Café Lumière à Madagascar**

À Madagascar, avec un taux d'accès à l'électricité de seulement 5 % en zone rurale, 15 millions de personnes vivent sans accès à des services énergétiques modernes. Le projet Café Lumière est une plateforme énergétique multiservice permettant de développer des services marchands, domestiques et publics. Le 22 juin 2018, le Café Lumière situé à Ambatonikolahy, plateforme pilote du projet qui comptera 6 installations, a produit ses premiers kWh. Les essais en charge ont été satisfaisants. Le projet a reçu un accueil très favorable de la part des villageois de cette commune rurale du Vakinankaratra.

**d) Juillet - Un grand projet d'accès à l'eau et à l'énergie retenu par la ville de Paris**

Le projet « Région des Plateaux, villages santé et développement durable », porté par des bénévoles des deux délégations PACA-Corse et Rhône-Alpes, a été retenu par la ville de Paris dans le cadre de son appel à projets SOLIDAE (SOLidarité Internationale Déchets Assainissement et Eau). Le projet propose une solution standardisée répliquable et adaptable pour fournir simultanément l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'électrification dans 9 villages de la région des Plateaux. Ce soutien a ensuite été complété par l'obtention d'un financement de l'Agence Française de Développement.

**e) Septembre - Une première mission pour un projet de coopération décentralisée entre les villes de Panazol et Diofior**

La ville de Panazol, en Haute-Vienne, a sollicité Electriciens sans frontières pour contribuer au développement d'une filière d'enseignement des métiers de l'électricité au sein du centre de formation professionnelle de la ville de Diofior, au Sénégal. Des bénévoles se sont rendus sur place en septembre, afin de débiter l'aménagement des salles de formation, la création d'ateliers et de salles de travaux pratiques et l'installation du matériel électrique.

**f) Octobre - Intervention d'urgence à Palu, en Indonésie**

Le violent séisme et le tsunami qui ont frappé l'Indonésie le 28 septembre 2018 ont fait des milliers de morts, de blessés et de disparus. Pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis sa signature, Electriciens sans frontières a fait appel au dispositif de gestion des situations d'urgence humanitaire signé en décembre 2017 avec le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et 10 entreprises ou fondations partenaires. Fait notable, les autorités locales ont accepté l'intervention de nos bénévoles sur place. Ces derniers sont intervenus dans 5 camps de déplacés autour de la ville de Palu, aux côtés de la sécurité civile, des pompiers indonésiens, des autorités et des ONG locales.

**g) Octobre - Renouvellement de la convention de partenariat avec Enedis**

Pour mener à bien ses projets, Electriciens sans frontières s'appuie sur la contribution de nombreux partenaires, notamment ceux qui souhaitent faire de la coopération internationale un axe fort de leur politique de responsabilité sociétale. Depuis plusieurs années, Electriciens sans frontières peut compter sur le soutien d'Enedis, notamment pour la mise à disposition de salariés en mécénat de compétences. Les salariés d'Enedis qui sont par ailleurs bénévoles à Electriciens sans frontières, mettent ainsi leurs compétences métiers au service des projets de notre ONG. Le 5 octobre 2018, Electriciens sans frontières et Enedis ont renouvelé leur convention de partenariat, preuve s'il en faut d'un partenariat pérenne et efficace !



#### **h) Novembre – Séminaire international des Electriciens sans frontières à Milan**

Le 26 novembre 2018, les dirigeants d'Electriciens sans frontières d'Allemagne, d'Amérique du nord, d'Espagne, d'Italie, de Suisse et bien sûr de France se sont retrouvés à Milan. C'est la 1<sup>ère</sup> fois que les 6 entités étaient réunies. Chacune ayant un fonctionnement distinct, ce séminaire a permis de présenter les modes de gouvernance, les projets, les relations avec les partenaires, mais aussi les forces et les faiblesses. Les 6 entités ont aujourd'hui la volonté de renforcer leur collaboration, les prochaines rencontres permettront de convenir des synergies à mettre en œuvre pour avancer ensemble. Un bel exemple de coopération réside dans le projet mené à Phongsaly, au Laos, où des bénévoles issus des entités allemande, italienne et espagnole sont intervenus côte à côte pour mettre en œuvre des solutions hydroélectriques et photovoltaïques dans 12 villages, sous le pilotage d'une cheffe de projet de notre délégation Languedoc-Roussillon.

#### **i) Décembre – Dominique : de l'urgence à la reconstruction**

Suite au passage de l'ouragan Maria en septembre 2017, le Premier Ministre de la Dominique a émis le souhait que l'île devienne le 1<sup>er</sup> État insulaire résilient au dérèglement climatique. Electriciens sans frontières a conçu et mené un projet avec les autorités locales, pour mettre en œuvre des installations électriques utilisant des énergies renouvelables, réduisant ainsi l'empreinte carbone de l'île, et les coûts liés à l'utilisation de fioul dans les centres de santé.

## **2. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels de l'Association ont été établis et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014 et aux règlements n°99-01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, ANC n° 2016-07 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- ▶ continuité de l'exploitation,
- ▶ permanence des méthodes comptables,
- ▶ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **3. Changement d'estimation**

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.



#### 4. Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### 5. Comparabilité des exercices

Il n'y a pas eu de changement ou de modification dans la présentation des comptes.

#### 6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont composées du site internet et de logiciels acquis. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation de 3 ans.

#### 7. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont généralement pratiqués sur le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- |                         |       |
|-------------------------|-------|
| ▶ Matériel informatique | 3 ans |
| ▶ Mobilier de bureau    | 5 ans |

#### 8. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan, le cas échéant, pour leur valeur historique.

#### 9. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement ou lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 10. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements sans risque ont fait l'objet d'un acheté-vendu en fin d'exercice permettant de dégager ainsi la plus-value à la clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par la méthode PEPS (Première Entrée Première Sortie).



## 11. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks sont essentiellement composés de matériels électriques

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

## 12. Disponibilités

Les disponibilités comprennent des valeurs mobilières de placement, des comptes bancaires et des caisses. Le traitement des VMP est indiqué dans le paragraphe 10.

Les avoirs en devises détenues en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) ont été valorisés au taux en vigueur au 31 décembre 2018.

## 13. Transactions en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « écart de conversion ».

## 14. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels et les risques de reversement de subventions.

Le paragraphe 5 attire l'attention du lecteur sur la comparabilité des exercices concernant les provisions pour risques et charges.

## 15. Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 23.000 euros HT (27.600 euros TTC) au titre l'année 2018.



## 16. Fonds dédiés

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. La partie des fonds collectés affectée par les donateurs et non utilisée à la clôture de l'exercice figure au passif du bilan.

Les engagements financiers de l'association sur les projets sont constatés dans les fonds dédiés.

## 17. Impôts

L'association, ayant une gestion désintéressée, est exonérée des impôts commerciaux. Néanmoins, l'association s'acquitte d'un impôt sur les sociétés au titre de ses placements financiers.

## 18. Compte Emploi des Ressources

L'entrée en vigueur en 2009 du Règlement du Comité de la Réglementation n°2008-12 du 21 décembre 2008 a entraîné l'obligation d'établissement du compte emploi des ressources selon des règles de présentation définies comme suit :

- ▶ Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- ▶ Il permet de présenter le compte d'emploi de toutes les ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public,
- ▶ Il permet de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,
- ▶ Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Bureau de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par le Bureau de l'Association.

## 19. Effectifs et personnel mis à disposition

En 2018, Electriciens Sans Frontières dispose d'un effectif salarié moyen de 10,5 personnes (hors personnel mis à disposition).

Par ailleurs, EDF met à disposition de l'association 2,1 personnes, dont le Président de l'association, mis à disposition 3 jours par semaine. Schneider Electric met à disposition de l'association 0,3 personnes pour l'année 2018.



## 20. Contributions volontaires

Electriciens Sans Frontières bénéficie de contributions gratuites sous forme de :

- ▶ bénévolat essentiellement,
- ▶ contributions en biens en nature,
- ▶ contributions en services (mise à disposition de locaux principalement).

### Valorisation du bénévolat :

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 4 070 jours de mission à 265 € par jour, soit 1 078 550 €.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 16 280 jours à 265 € par jour, soit 4 314 200 €.

Le temps bénévole de gouvernance est estimé, sur la base du calendrier des différentes instances, à cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Recylum, Semaine de l'Energie Solidaire). Le total s'élève à 6 844 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1 813 528 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2018 s'élève à 27 194 jours à 265 € par jour, soit 7 206 278 €.

### Valorisation des dons en nature et abandon de frais :

Dons en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :		Montant du reçu fiscal	Estimation de la valeur marchande des dons en nature
Legrand	don de matériel	52 439 €	<b>591 000 €</b>
Prysmian	don de matériel	ND	
Philips	don de matériel	ND	
Schneider	don de matériel	22 712 €	
Abandon de frais		106 507 €	
<b>TOTAL:</b>		<b>181 657 €</b>	

### Valorisation des prestations en nature

Les moyens disponibles actuellement ne permettent pas une évaluation réaliste des contributions en nature au niveau des établissements à cause principalement :

- ▶ du nombre important de bénévoles
- ▶ de la difficulté de répertorier dans chaque établissement local les contributions gratuites en biens et services



Prestations en nature :

Prestations en nature ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :		Montant du reçu fiscal
EDF, Legrand, Schneider Electric, Enedis, Wavestone SA, Wavestone Advisors	Mécénat de compétences	236 845 €
Legrand	Loyer et Charges annuelles	84 461 €
Legrand	Affranchissement	2 099 €
Legrand	Frais restauration Inter Entreprise	6 467 €
RTE	Loyer et Charges annuelles	36 042 €
<b>TOTAL:</b>		<b>365 914 €</b>

## 21. Engagements hors Bilan

Engagements donnés et recus	
Engagements donnés :	Les engagements de retraite des salariés ne sont pas considérés comme significatifs.
Engagements reçus :	- Néant -



## 22. Rémunération des Dirigeants

### a) Champ d'application

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la loi sont :

- ▶ le Président de l'Association,
- ▶ le Trésorier de l'Association,
- ▶ le Délégué Général.

### b) Rémunérations versées au titre de l'exercice

Le Président de l'association est mis à disposition trois jours par semaine par EDF et ne perçoit aucune rémunération de l'association au titre de sa fonction de président.

La fonction de Trésorier a été exercée bénévolement et n'a fait l'objet d'aucune rémunération.

Les rémunérations afférentes au Délégué Général font l'objet d'une convention de mécénat avec EDF. Le Délégué Général ne perçoit aucune rémunération de la part de l'association.

Aucun avantage en nature n'a été attribué par l'Association à ces personnes au cours de l'exercice.

## 23. Evènements post-clôture

Néant

NOTE 2. DETAIL DE L'ACTIF

1. Actif immobilisé

a) Immobilisations brutes

Immobilisations brutes (en k€)	Comptes sociaux 2017	Acquisitions	Cessions / Mises au rebut	Comptes sociaux 2018
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	95,1			95,1
-Immobilisations incorporelles en cours	3,8			3,8
Immobilisations corporelles :				
-Installations techniques, materiel	2,0			2,0
-Installations générales	10,2			10,2
-Matériel de bureau et informatiques	38,6	0,3		38,9
-Mobilier de bureau	22,3	1,1		23,4
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0,4			0,4
<b>Total</b>	<b>172,4</b>	<b>1,4</b>	<b>0,0</b>	<b>173,8</b>

b) Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements (en k€)	Comptes sociaux 2017	Dotations	Reprises	Comptes sociaux 2018
Immobilisations incorporelles :				
-Logiciels	83,4	6,5		89,9
-Avances et Acptes sur Immobilisations	0,0			0,0
Immobilisations corporelles :				
Installations techniques, materiel	0,2	0,2		0,4
-Installations générales	10,2			10,2
-Matériel de bureau et informatiques	30,5	3,4		33,9
-Mobilier de bureau	22,3			22,3
Immobilisations financières :				
- Dépôts et cautionnements	0,0			0,0
<b>Total</b>	<b>146,7</b>	<b>10,1</b>	<b>0,0</b>	<b>156,8</b>

c) Détail des immobilisations et amortissements

Immobilisations en net (en k€)	2018		
	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles :			
-Logiciels	95,1	(89,9)	5,2
-Avances et Acptes sur Immobilisations	3,8	0,0	3,8
Immobilisations corporelles :			
Installations techniques, materiel	2,0	(0,4)	1,5
-Installations générales	10,2	(10,2)	0,0
-Matériel de bureau et informatiques	38,9	(33,9)	5,0
-Mobilier de bureau	23,4	(22,3)	1,1
Immobilisations financières :			
- Dépôts et cautionnements	0,4	0,0	0,4
<b>Total</b>	<b>173,8</b>	<b>(156,8)</b>	<b>17,0</b>



## 2. Détail des créances

Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
<u>Autres Créances :</u>			
- Fournisseurs débiteurs			0,0
- Autres	1 490,3	0,0	1 490,3
<b>Total</b>	<b>1 490,3</b>	<b>0,0</b>	<b>1 490,3</b>

Les autres créances concernent principalement des avances et acomptes sur les projets en cours pour 316,2 k€ ainsi que des ressources à recevoir pour 790,9 k€ dont 120 k€ au titre Enedis, 157 k€ au titre CACEM, 150 k€ au titre AFD et 346,9 k€ pour la Banque Mondiale.

### 3. Disponibilités

Rubriques et postes (en k€)	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs Nettes
<b>Disponibilités et VMP :</b>			
- Valeurs mobilières de placement	108,4		108,4
- Banques	2 669,5		2 669,5
- Caisses	17,1		17,1
<b>Total</b>	<b>2 795,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2 795,0</b>

### 4. Etat des créances

Créances (en k€)	Montant brut	Échéances	
		à 1 an au plus	A plus d'un an
<b>Actif immobilisé :</b>			
Prêts			
Acomptes et avances versés sur immobilisations			
Dépôts et cautionnements	0,4		0,4
<b>Actif circulant :</b>			
Acomptes et avances versés/commandes	0,0	0,0	
Autres créances et charges constatées d'avance	1 496,4	1 496,4	
<b>Total</b>	<b>1 496,7</b>	<b>1 496,4</b>	<b>0,4</b>

### 5. Produits à recevoir par postes de Bilan

Rubriques et postes (en k€)	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	3,2
Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>3,2</b>



## 6. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en k€)	Montant
Charges constatées d'avance	6,1
<b>TOTAL</b>	<b>6,1</b>

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## NOTE 3. DETAIL DU PASSIF

### 1. Fonds dédiés

Les fonds dédiés comprennent notamment les sommes correspondant aux projets validés par la commission des projets de l'association et dont le financement est assuré par les subventions des partenaires, subventions affectées à des missions sociales conformément à la convention signée avec ceux-ci.

Répartition des fonds dédiés (en euros)	Pays	N° de projet	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Transfert	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Café Lumière	MADAGASCAR	2013-000751-001-MG	102 296	102 296			0
Haiti 500 Ecoles	HAITI	2014-000845-001-HT-R	10 121	10 121			0
Commune des Abricots	HAITI	2015-000993-001-HT-R	1 910	428	2 000		3 482,20
Sisam	BURKINA FASO	2016-001124-001-BF	49 210	49 210	75 201		75 200,75
Suivi et pérennisation des projets	FRANCE	2016-001162-001-FR	170 730	7 424	30 000	-9 911	183 394,16
35 Ecoles	HAITI	2017-001192-001-HT	20 969	92 150	108 674	8 754	46 247,14
Saint Martin Post IR	FRANCE	2017-001287-001-FR	250 000	186 598	5 000		68 402,50
Post Maria	DOMINIQUE	2017-001288-001-DM	111 900	66 382	9 969		55 486,76
Vallée des palmes	Haiti	2017-001237-001-HT	0		157 715		157 715,34
Cox's Bazar Lumière	BANGLADESH	2018-001299-001-BD	0		78 479		78 478,53
St Joseph pilote Health	DOMINIQUE	2018-001316-001-DM	0		15 729		15 729,07
Paypay et Mandaue	PHILIPPINES	2018-001363-001-PH	0		5 700		5 700,00
PALU Urgence Indonésie	INDONESIE	2018-001368-001-ID	0		19 272		19 271,55
DZOGBÉPIMÉ	TOGO	2015-000932-003-TG-R	41 222	46 599	8 500		3 122,81
Akono 3	CAMEROUN	2016-001041-003-CM	42 287	38 072	0		4 214,51
Café Lumière Benin	BENIN	2015-001035-003-BJ-R	35 000	8 702	30 500		56 797,78
Lé louma et Mali	Guinée	2016-001145-003-GN	8 191	29 583	110 206		88 813,80
Leo	BURKINA FASO	2013-000755-002-BF-R	23 459	12 830	2 500		13 128,80
MOBGWENDTENGA	BURKINA FASO	2014-000720-002-BF-R	26 619	24 849	4 450		6 220,10
BOUGUI	BURKINA FASO	2015-000987-002-BF-R	30 647	26 493	10 000		14 154,06
Sapaga	BURKINA FASO	2015-000968-002-BF-R	11 189	8 203	18 177		21 163,20
Enyellé et Epéna	CONGO	2017-001234-002-CG-R	0		27 629		27 629,07
Tibiri	NIGER	2007-000068-008-NE-R	20 506	1 575	61 322		80 252,48
Minkwala	GABON	2015-000960-008-GA-R	58 216	32 773	21 510		46 953,26
Fort Dauphin 2	MADAGASCAR	2018-001300-008-MG-R	0		5 480		5 479,92
Sabou	BURKINA FASO	2014-000853-012-BF-R	1 072	332	3 627	-1 150	3 217,72
Isbama et Aten	CONGO	2016-001113-012-CD	0		12 113		12 113,33
Rakaye / Yarcé	BURKINA FASO	2016-001155-012-BF-R	0	744	84 349	1 150	84 754,44
Ketou	BENIN	2012-000732-019-BJ-R	16 651	13 132			3 518,45
Makélékélé	CONGO	2016-001116-019-CG	0		6 754		6 754,46
Béréba	BURKINA FASSO	2017-001198-019-BF	0		30 000		30 000,00
CSB	MADAGASCAR	2011-000700-007-MG-R	3 616	16 358	16 693		3 951,02
Lumla	INDE	2014-001089-007-IN-T1	10 000	3 400	8 509		15 108,88
M'BOMBOY	SENEGAL	2016-001107-007-SN-R	11 124	1 588			9 535,56
kongoussi	BURKINA FASO	2016-001159-007-BF-R	8 996	1 137			7 859,20
kongoussi 2	BURKINA FASSO	2017-001238-007-BF-E	0		5 149		5 149,25
Almarina	MADAGASCAR	2017-001261-007-MG	0		20 798		20 797,83
Sabouciré	MALI	2011-000627-015-ML-R	84 036	87 563	11 501		7 973,68
HSA	MADAGASCAR	2012-000661-015-MG-R	174 360	174 360	4 832		4 831,86
Kenscoff	HAITI	2014-000870-015-HT-R	55 347	65 514	10 167		0,00
Dodji Alixo	BENIN	2015-000956-015-BJ-R	26 559	27 116	1 000		442,08
Fegui	MALI	2015-001025-015-ML-R	0		52 646		52 646,00
Hopital de KUI MBA	CONGO	2015-001032-015-CD	19 722	19 913	9 888		9 696,97
Belly	SENEGAL	2016-001130-015-SN	0		19 445		19 445,08
Duduza	AFRIQUE DU SUD	2016-001136-015-ZA	22 694	22 548	27 306		27 452,18
Kalo	CONGO RDC	2016-001148-015-CD	0		4 268		4 267,85
<b>Total projets marquants</b>			<b>1 448 646</b>	<b>1 177 993</b>	<b>1 137 057</b>	<b>-1 157</b>	<b>1 406 554</b>

Répartition des fonds dédiés (en euros)	Pays	N° de projet	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Transfert	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Nazoumé	BENIN	2017-001167-015-BJ-R	12 000	12 000	38 188		38 188,37
Wari Maro	BENIN	2017-001196-015-BJ	0		40 253		40 253,00
Kambaco	GUINEE	2017-001210-015-GN	0		11 958		11 958,00
Heipsimus	MADAGASCAR	2017-001243-015-MG	0		15 000		15 000,00
Kpele TUTU	TOGO	2012-000646-009-TG-R	51 649	9 410	2 736		44 975,47
Phongsaly II	LAOS	2013 000683 009 LA-R	202 959	72	15 600		218 487,64
Youtou	SENEGAL	2014-000803-009-SN-R	7 009		6 157		13 165,37
Bosulu/Bongemba	RDC	2015-000939 009-CD-R	14 479	9 976	100		4 603,68
Andranovelona	MADAGASCAR	2015-000948-009-MG-R	30 335	20 914	782		10 203,11
Bolson San lui Gr	BOLIVIE	2016-001105-009-BO-R	4 279	30	56 207		60 455,83
ziguinchor et coubalan	SENEGAL	2016-001044-009-SN-R	8 000	8 000	2 818		2 817,95
Baringo	KENYA	2018-001340-009-KE	0		10 443		10 443,07
Kribi	CAMEROUN	2013-000710-017-CM-R	17 947		9 400		27 346,54
ishwi	RDC	2014-000843-017-CD-R	3 913		21 392		25 305,32
DIOFIOR	SENEGAL	2016-001082-017-SN-R	7 314	263	15 863	-22 913	0,00
Zongbèga	BURKINA FASO	2016-001048-017-BF-R	10 278	7 613	18 277		20 942,64
Diofor	SENEGAL	2017-001267-017-SN-E	0	22 913	14 769	22 913	14 768,93
Dhye	NEPAL	2011-000712-010-NP-R	39 114	39 114	30 519		30 518,51
Mural, Taptng, Saiyan	NEPAL	2016-001135-010-NP-R	59 136	35 576			23 560,17
Klerma	BURKINA FASSO	2018-001385-010-BF	0		930		930,00
Titayen	HAITI	2012-000662-011-HT-R	18 144	12 413			5 731,67
Zam	BURKINA FASO	2015-001006-011-BF-R	65 543	59 773			5 769,55
Wawrenou et Dahioké	COTE D'IVOIRE	2015-001015-011-CI-R	16 074	10 647			5 426,46
LATHO	TOGO	2017-001164-011-TG	25 308	25	2 056		27 338,70
Vinany	MADAGASCAR	2009-000405-016-MG-R	33 313	17 478	1 800		17 634,96
Dschang	CAMEROUN	2013-000754-016-CM-R	86 844	8 139			78 704,99
Chomba	CAMEROUN	2015-000923-016-CM-R	14 791	1 542	4 528		17 777,31
Tabarre	HAITI	2016-001150-016-HT	2 300		28 108		30 407,68
Miandrizarra	MADAGASCAR	2016-001111-016-MG	27 277	27 277			0,46
Guélor	SENEGAL	2017-001211-016-SN-R	10 000		1 945		11 945,00
Pont-Sofia et Maroamalona	MADAGASCAR	2014-000850-014-MG	10 425	10 425	3 105		3 105,04
Notsé	TOGO	2014-000915-014-TG-R	161 032	161 032	141 573		141 573,41
N kolossang	CAMEROUN	2014-001057-014-CM	21 953	7 978			13 974,91
CHAKARIA	BANGLADESH	2016-001039-014-BD-R	9 840	7 230	380		2 989,52
Bonou	BENIN	2016-001075-014-BJ-R	2 027	2 027	33 122		33 122,22
Ingolo	CONGO RDC	2017-001190-014-CD	0		18 000		18 000,00
Port Salut	HAITI	2017-001209-014-HT	0		10 150		10 150,00
Sarodrano	MADAGASCAR	2018-001304-014-MG	0		20 846		20 846,00
Centre CEFODEC	BENIN	2009-000442-018-BJ-R	2 345	2 345	3 628		3 627,54
Pagala Gare	TOGO	2015-000966-018-TG-R	27 061	13 978	-13 083		0,00
Ziguinchor	SENEGAL	2017-001200-018-SN	0		20 777		20 777,00
Carpo	BURKINA FASSE	2017-001204-018-BF-R	0		36 724		36 724,20
Dindresso	BURKINA FASSE	2017-001205-018-BF-R	0		50 484		50 484,00
Avedze	TOGO	2017-001229-018-TG	0		18 953		18 953,00
Dessalines	HAITI	2018-001369-018-HT	0		316		316,00
<b>Total projets marquants</b>			<b>2 451 336</b>	<b>1 686 183</b>	<b>1 831 861</b>	<b>-1 157</b>	<b>2 595 857</b>
<b>Total Autres Fonds</b>			<b>680 570</b>	<b>94 465</b>	<b>15 307</b>	<b>1 157</b>	<b>602 570</b>
<b>Total Fonds dédiés</b>			<b>3 131 906</b>	<b>1 780 648</b>	<b>1 847 168</b>	<b>0</b>	<b>3 198 426</b>

Les autres fonds concernent principalement des dernières tranches de projets et des dépenses de maintenance à engager.

## 2. Provisions inscrites au Bilan

Néant

### 3. Etat des dettes

Etat des dettes (en k€)	Montants bruts	Échéances		
		à moins d'1 an	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes financières	0,0	0,0		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	100,7	100,7		
Autres dettes	68,3	68,3		
Produits constatés d'avance	0,0	0,0		
<b>Total</b>	<b>169,0</b>	<b>169,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

### 4. Charges à payer

Charges à payer (en k€)	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs factures non parvenues	84,0
Dettes fiscales & sociales	38,7
Autres dettes	1,4
<b>TOTAL</b>	<b>124,1</b>

NOTE 4. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

1. Produits d'exploitation

a) Détail des autres produits

Détail des Produits d'exploitation (en k€)	Détail Autres Produits 2018	Exercice clos le 31 déc. 18	Exercice clos le 31 déc. 17
Ventes marchandises, prestations de services		67,2	78,1
Subventions d'exploitation reçues		1 176,8	408,6
Autres produits :		1 581,2	2 265,1
- Dons entreprises :			
<i>Dons ENEDIS</i>	126,0		
<i>Dons RTE</i>	50,0		
<i>Dons Legrand</i>	84,0		
<i>Dons Screelec</i>	43,6		
<i>Dons Direct Energie</i>	15,0		
<i>Dons NEOEN</i>	20,0		
<i>Dons Efluid</i>	10,0		
<i>Dons Sider</i>	10,0		
<i>Dons EDF</i>	6,7		
<i>Autres dons Entreprises</i>	32,8		
- Dons Fondations Associations :			
<i>Fondation de France</i>	145,0		
<i>Fondation EDF</i>	311,8		
<i>Fondation Schneider</i>	13,7		
<i>Fondation Alstom</i>	54,5		
<i>Bouygues Terre Plurielle</i>	15,0		
<i>Fondation Nexans</i>	41,0		
<i>Fille de la Charité</i>	70,0		
<i>Union Française de l'Electricité</i>	40,0		
<i>Fondation Anber</i>	10,0		
<i>Autres dons Fondations Association</i>	147,4		
- Autres fonds privés :			
<i>Recylum</i>	74,6		
<i>CCAS</i>	56,4		
<i>Autres fonds privés non détaillés</i>	31,4		
- Autres Produits Générosité du Public	134,1		
- Cotisations	38,1		
Reprises/provisions & transferts de charges		15,3	57,4
		<b>2 840,4</b>	<b>2 809,1</b>

b) Détail des subventions

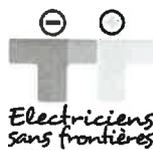
Détail des Subventions (en k€)	Détail des Subventions 2018	Exercice clos le 31 déc. 18
<b>Subventions Etat et Union Européenne</b>		<b>761,9</b>
<i>Banque Mondiale</i>	346,9	
CACEM	157,7	
AFD	212,3	
<i>Ministère des Affaires Etrangères</i>	45,0	
<b>Subventions Région</b>		<b>69,1</b>
<i>Conseil Régional Ile de France</i>	11,5	
<i>Conseil Régional Nlle Aquitaine</i>	47,1	
<i>Conseil Régional Bourgogne</i>	10,5	
<b>Subventions Département</b>		<b>2,9</b>
<i>Conseil Départemental Pyrénées-Atlantique</i>	1,9	
<i>Conseil Départemental Ardèche</i>	1,0	
<b>Subventions Commune et Intercommunalité</b>		<b>161,8</b>
<i>Ville de Paris</i>	130,0	
<i>Grand Lyon</i>	21,4	
<i>Autres non détaillées</i>	10,4	
<b>Subventions Intercom. (Syndicat Mixte)</b>		<b>181,2</b>
<i>Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France</i>	27,5	
<i>Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron</i>	15,0	
<i>Syndicat Intercommunal d'Energie de Côte d'Or</i>	20,0	
<i>Syndicat Herault energie</i>	20,0	
<i>Syndicat Départemental d'Énergie de Saône &amp; Loire</i>	10,0	
<i>Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute -Saône</i>	10,0	
<i>Syndicat mixte d'Énergies du Jura</i>	10,0	
<i>Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme</i>	9,5	
<i>Fonds Eau Métropole Lyon</i>	8,6	
<i>Agence de l'eau Rhin Meuse</i>	6,9	
<i>Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère</i>	6,0	
<i>Autres syndicats non détaillées</i>	37,7	
		<b>1 176,8</b>

## NOTE 5. TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds propres (en k€)	Comptes sociaux 2017	Affectat° du résultat 2017	Résultat 2018	Comptes sociaux 2018
Fonds associatif sans droit de reprise	17,3			17,3
Valeur du Patrimoine intégré - Fusion	130,4	(76,8)		53,6
Réserves	740,0	100,0		840,0
Report à nouveau	40,0	(33,4)		6,6
Résultat de l'exercice 2017	(10,2)	10,2		0,0
<b>Résultat de l'exercice 2018</b>			<b>31,1</b>	<b>31,1</b>
<b>Total</b>	<b>917,4</b>	<b>0,0</b>	<b>31,1</b>	<b>948,5</b>

## NOTE 6. EFFECTIF

Effectif moyen en 2018	CADRES	AGENT DE MAITRISE	EMPLOYES
Personnel sous contrat à durée indéterminée	8,5		0,2
Personnel sous contrat à durée déterminée	1,3		0,5
Personnel intérimaire			
Personnel mis à disposition de l'association hors Président de l'association	1,4		
<b>TOTAL</b>	<b>11,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,7</b>



NOTE 7. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES GLOBAL 2018 INTEGRANT TOUTES LES ACTIVITES D'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES

<b>Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Electriciens sans frontières avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois, exercice au 31/12/2018</b>					
<b>EMPLOIS</b>	<b>Emplois de 2018 = compte de résultat (1)</b>	<b>Affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public sur 2018 (3)</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Ressources collectées sur 2018 = compte de résultat (2)</b>	<b>Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018 (4)</b>
			<b>REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE</b>		0
<b>1- MISSIONS SOCIALES</b>	2 423 441	118 638	<b>1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</b>	134 063	134 063
1.1. Réalisées en France	0	0	1.1. Dons et legs collectés	134 063	134 063
1.2. Réalisées à l'étranger	2 423 441	118 638	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
<b>2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	109 729	5 372	<b>2- AUTRES FONDS PRIVÉS</b>	1 555 994	
<b>3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	205 374	10 054	<b>3- SUBVENTION &amp; AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	1 026 767	
			<b>4- AUTRES PRODUITS</b>	129 477	
<b>I-TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT</b>	2 738 544		<b>I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	2 846 301	
<b>II- DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	10 111		<b>II- REPRISES DES PROVISIONS</b>	0	
<b>III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>	1 847 168		<b>III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	1 780 648	
			<b>IV- VARIATIONS DES FONDS DEDIES AFFECTES</b>		
<b>IV- EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>	31 127		<b>V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>V- TOTAL GENERAL</b>	4 626 949		<b>VI- TOTAL GENERAL</b>	4 626 949	134 063
<b>V- Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public</b>		0			
<b>VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public</b>		0			
<b>VII- Total des emplois financés par les ressources collectées</b>		134 063	<b>VI- Total des emplois financés par les ressources collectées</b>		134 063
			<b>SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE</b>		0
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
Missions sociales	7 808 661		Bénévolat	7 206 278	
Frais de recherche de fonds	237 168		Prestations en nature	365 914	
Frais de fonctionnement et autres charges	223 869		Dons en nature et Abandons de frais	697 507	
<b>Total</b>	<b>8 269 698</b>		<b>Total</b>	<b>8 269 698</b>	



### Notes annexes au Compte Emploi Ressource :

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour le bilan et le compte de résultat. Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du Compte Emploi Ressource. Le Compte d'Emploi des Ressources recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables.

#### ➤ **Modalités d'affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public**

Les ressources collectées auprès du public sont affectés aux différentes missions au prorata des dépenses.

#### ➤ **Modalité de passage des comptes annuels au compte emploi ressource :**

La plupart des coûts sont ventilés directement par type d'emplois. Cependant, les frais de structure (charge, équipements, consommables) sont principalement ventilés à 70% sur les missions sociales et 30% sur les frais de fonctionnement.

##### a) Affectation des charges de personne et de personnel mis à disposition

L'affectation des charges de personnel est ventilée pour les salariés à 70% sur les missions sociales, 20% sur la recherche de fonds, 10% sur les frais de fonctionnement.

Les valorisations du délégué général et de la gouvernance sont affectées à 80% sur les missions sociales, 10% sur la recherche de fonds, 10% sur les frais de fonctionnement.

##### b) Evaluation du bénévolat

La valorisation des jours de bénévolat se base sur des conventions de mécénat de compétences signées par Electriciens sans frontières. Il s'élève à 265 euros par jour pour un mois de 20 jours ouvrés.

Nous avons valorisé 4 070 jours de mission à 265 € par jour, soit 1 078 550 €.

Le temps bénévole de préparation des projets est estimé, par enquête auprès des chefs de projets, à quatre fois le temps de mission, soit 16 280 jours à 265 € par jour, soit 4 314 200 €.

Le temps bénévole de gouvernance est estimé, sur la base du calendrier des différentes instances, à cela s'ajoute le temps bénévole pour les activités de communication (interventions Recylum, Semaine de l'Energie Solidaire). Le total s'élève à 6 844 jours valorisés à 265 € par jour, soit 1 813 528 €.

La totalité du temps bénévole pour l'année 2018 s'élève à 27 194 jours à 265 € par jour, soit 7 206 278 €.

##### c) Affectation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont affectées de la manière suivante :

- Bénévolat : 100% à la mission sociale sauf la partie hors missions qui se répartit en 80% en mission sociale, 10 % en frais de recherche de dons et 10 % en frais de fonctionnement ;
- Prestations en nature : suivant la nature même des prestations ;
- Dons en nature et abandons de frais : 100 % en mission sociale.